

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 48 (1940)
Heft: 6

Artikel: Notes sur le prieuré de Lutry
Autor: Reymond, Maxime
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-37741>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Notes sur le prieuré de Lutry¹

MESDAMES ET MESSIEURS,

Je voudrais, avant toutes choses, rappeler à votre bon souvenir la mémoire du vénérable, clairvoyant et consciencieux érudit que fut M. le président Benjamin Dumur. Il avait étudié avec amour, je puis le dire, le passé de La Vaux de Lutry. Il a fouillé dans toutes les bibliothèques et les archives de Lausanne et de la région, et il a groupé le résultat de ses recherches en plusieurs gros volumes d'une magnifique et sereine écriture, que les chercheurs ont le plus grand intérêt à consulter dans différentes collections publiques lausannoises. Il aurait eu certainement, malgré sa grande modestie, une véritable joie à ouvrir ses dossiers.

Je ne puis le faire à sa place, et je me bornerai à quelques constatations et remarques qui ne feront pas trop double emploi avec la notice que M. Dumur a publiée dans le *Dictionnaire historique et géographique du canton de Vaud* sur Lutry et son prieuré.

* * *

Une station lacustre a été constatée près de Lutry, du côté de Villette. Des traces d'occupation néolithique ont été découvertes aux environs de la tour de Bertholo et du Châtelard. Le terrain de la Bonne fontaine, cadastré aujourd'hui encore au

¹ Lu à la séance de la Société d'histoire de la Suisse romande, à Lutry, le 5 octobre 1940.

bord d'un affluent du Flon de Vaux, autrement dit de la Lutrive, et cité il y a près de mille ans déjà, marque l'emplacement d'une source dont les eaux étaient réputées depuis les temps les plus anciens. Tout, jusqu'au nom même de Lutry, témoigne d'un habitat permanent depuis de longs siècles. On s'accorde à considérer *Lustriacum* comme un domaine privé de quelque important personnage de l'époque romaine. Plus tard, au X^{me} siècle, la signature d'un *Anselmus Lustrensis* affirme la persistance de cette agglomération.

S'il fallait en croire certain document, Lutry aurait même été l'une des propriétés qu'en 515 le roi Sigismond de Burgondie donna à l'abbaye naissante de Saint-Maurice. Mais l'original du diplôme royal n'existe plus, et la plus ancienne copie ou adaptation qui en soit parvenue jusqu'à nous est la reproduction dans un cartulaire du XIV^{me} siècle d'un texte qui a été récrit et remanié jusque dans ses formules dans le cours du IX^{me} siècle, en pleine période carolingienne. Ce texte ne mentionne pas Lutry¹. Ce nom n'apparaît que dans des recensions postérieures à l'an 1000, et — si l'on ne veut considérer que des leçons sûres — dans le diplôme du roi Rodolphe III en faveur de Saint-Maurice, de l'an 1017. Il faut donc éliminer de la donation de Saint-Sigismond l'indication de Lutry.

Cela ne veut pas dire d'ailleurs que l'abbaye de Saint-Maurice n'ait pas possédé très anciennement des domaines dans la région. A la fin du X^{me} siècle, le roi de Bourgogne fait à des particuliers des donations de biens sur les hauteurs de Lutry qui proviennent certainement du monastère d'Agaune et qui avaient été accaparées soit par ses aïeux, soit par le souverain lui-même, soit par son frère Burcard, prévôt d'Agaune en même temps qu'archevêque de Lyon. La famille royale paraît au surplus avoir trafiqué largement des propriétés du couvent, et l'Anselme de Lutry qui apparaît dans une libéralité de Burcard pourrait bien être un de ses parents.

¹ M. REYMOND : Le diplôme du roi Sigismond pour Saint-Maurice, dans *l'Indicateur d'histoire suisse*, 1926.

Cependant, il faut noter qu'au temps de Rodolphe III, le château de Lutry — dont la tour de Bertholo est sans doute le dernier vestige — est du domaine royal. A sa mort, des adversaires de l'empereur Henri IV s'en emparent : celui-ci reconnaît dans un acte de 1043 qu'il en est rentré en possession avec l'appui des gens de Cully et de Riex. Plus tard, en 1079, le même souverain en fait don à l'évêque de Lausanne, Burcard d'Oltingen. C'est en vertu de cette cession que l'évêque est devenu le seigneur de Lavaux, qu'il a pu entourer de murs le bourg de Lutry et charger son intendant, le mayor, d'occuper l'ancien château royal.

En définitive, au douzième siècle, l'abbaye de Saint-Maurice ne possédait plus que quelques domaines à Lutry et à Aran, et même elle les avait inféodés à une famille qui nous est inconnue et dont hérita Berthe, femme d'Humbert, seigneur de Prangins et de Cossonay, lequel reconnut en 1142 les tenir du couvent.

Tout ceci m'amène à conclure qu'il faut chercher ailleurs que dans une cession directe de l'abbaye ou du roi l'origine du prieuré bénédictin de Lutry.

* * *

Cette origine est d'ailleurs connue. Elle repose toute entière dans un acte de 1025, 33^{me} du règne de Rodolphe III (l'indication du jour (un jeudi) et du mois manque), par lequel Anselme, du consentement de sa mère Adalasie et de son frère Gunfred (on dirait aujourd'hui Geoffroi) donne à saint Martin, au monastère qui est construit au lieu de Savigny (Lyonnais), soit à l'abbé et aux frères qui y servent Dieu, les biens qu'il possède aux comtés de Vaud, Aoste, Valais et Varais (Franche-Comté) avec leurs serfs et leurs servantes, ainsi qu'un homme libre (*liber miles*) nommé Guillaume¹.

¹ M. D. R. t. XIX, n° 80. Pour les autres documents intéressant Lutry à cette époque, voir *Monumenta historiae Patriae, Turin. Chartarum*, t. II.

L'acte est dressé en présence du roi Rodolphe et de la reine Ermengarde. Si quiconque y contrevenait, il serait puni d'une amende de trente onces d'or (soit près d'un kilo, valant 4800 francs de nos jours) à verser à la Chambre royale. La transmission de ces biens est faite par les soins du cousin du bénéficiaire qui se nomme Anselme comme lui-même, et en tête des témoins figure un nommé Leuterius, dans lequel nous n'avons pas de peine à reconnaître un Luithard, cousin du roi de Bourgogne, de la branche des seigneurs de Salins, frère probable de l'archevêque Hugues de Besançon. L'acte est passé à Lausanne (*Lauzonnae*) et il est motivé par la croyance du donateur — ou du notaire Fochard qui a rédigé la formule — que le monde allait finir dans la terreur et que l'affection de ses biens à une œuvre pieuse lui vaudrait le salut éternel en Dieu.

Nous avons là une formule caractéristique de l'époque. La désorganisation de l'empire de Charlemagne, causée par les divisions et l'impuissance de ses successeurs, a provoqué une telle anarchie dans la chrétienté que la fin du monde ne peut être que proche. Là-dessus, on a bâti tout un roman. L'an 1000 est passé, et après comme avant apparaissent des signes évidents de l'activité politique et religieuse en Occident¹. Mais la formule est demeurée chez les notaires et ailleurs, et peut-être pourrait-on penser à la rétablir aujourd'hui. Mais passons.

Retenons plutôt la mention du donateur Anselme. C'est un gros personnage, *vir illustris*, lit-on dans un autre acte. Le roi et la reine sont témoins de ses libéralités. Seulement, on ne peut préciser ses rapports avec eux, car il y a plusieurs Anselme contemporains. C'est à l'un d'eux que le souverain avait donné vingt-huit ans auparavant des biens à Lutry même, le mas de Periola dont le nom s'est perdu, une vigne, ainsi qu'une forêt et un champ près de la Bonne fontaine. C'est sans doute le même personnage que l'*Anselmus Lustrensis*, signataire d'un acte contemporain déjà cité. Mais ne cherchons pas davantage.

¹ M. REYMOND : *Les Terreurs de l'an 1000*, dans la *Revue de la Suisse catholique*, Fribourg, 1891.

Constatons simplement que cet Anselme est dans l'intimité et probablement dans la parenté immédiate de la famille royale, comme l'est le comte Humbert aux Blanches Mains.

* * *

Et c'est peut-être ceci qui est le plus intéressant. Pourquoi le seigneur Anselme ne fait-il pas bénéficier de ses pieuses libéralités l'abbaye de Saint-Maurice, qui est cependant aux mains de l'archevêque Burcard, le propre frère du souverain? C'est que, si la mainmise des rois de Bourgogne sur le monastère d'Agaune est un héritage des aïeux de Rodolphe III, un autre personnage intervient dans le débat, la reine Ermengarde. Qui est-elle, d'où vient-elle? Nous ne le savons pas. Elle paraît être originaire de la Savoie ou du Viennois, à en juger par ses libéralités. On lui doit entre autres la restauration de l'hospice de Montjoux, la fondation du prieuré de Lémenc sur Chambéry, la fondation également du prieuré de Talloires au bord du lac d'Annecy qu'elle rattacha à l'abbaye de Savigny comme le faisait, au même moment, le seigneur Anselme pour Lutry. Cette similitude d'actes renforce encore l'idée d'une parenté entre les deux personnages. Ajoutons que cette communauté de dépendance de Savigny ne fut pas accidentelle. Trois siècles plus tard, en 1317, le chapitre général de l'abbaye de Savigny statue que les prieurs de Lutry et de Talloires doivent, malgré l'éloignement, prendre part à l'élection de l'abbé. La donation de 1025 a donc bien déployé ses effets.

Pas entièrement, cependant. Un diplôme de l'empereur Henri IV donné à Vevey en 1087 restitue à l'abbaye de Savigny le monastère de Lutry qui lui avait été enlevé. Cet acte, que nous ne connaissons que par un vidimus de 1481¹, soulève des difficultés, le souverain n'ayant certainement pas séjourné à Vevey à cette date, mais seulement dix ans auparavant. Quant au fait lui-même, il ne paraît pas douteux. La chronique de l'abbaye

¹ M. D. R. t. VII, n° 3.

de Savigny indique que, vu l'éloignement, l'abbé avait confié (vers 1050-60) le monastère de Lutry au moine Ponce, et qu'après la mort de ce dernier, ses parents s'étaient emparés des biens du couvent. La lettre impériale indique que la restitution eut lieu à la demande de l'évêque Burcard d'Oltingen, qui fit en même temps au prieuré la donation d'une serve.

* * *

Autre question. Que pouvait être Lutry au moment de la donation du seigneur Anselme? Cette localité est sur la route de France en Italie, à un relai forcé par le passage d'un torrent — la Lutrive — qui devait être plus gros et tumultueux qu'aujourd'hui. Il y a, de ce fait même, des maisonnettes d'artisans aussi bien que d'agriculteurs à proximité de la chaussée. Il y a des tenanciers, des serfs qui cultivent la terre pour quelques seigneurs dont les demeures s'élèvent à flanc de coteau. Mais aucune église, aucune chapelle ne paraît avoir existé en ce lieu avant 1025. La plus proche église est celle de Villette, avec une filiale à Cully où, dès avant l'an 946 soit il y a exactement mille ans, les chanoines de Besançon avaient des vignes qu'ils venaient vendanger en automne. L'honneur de la fondation de l'église même de Lutry revient donc certainement au prieuré. L'établissement fut fondé au nord et à l'écart de la route, mais il attira bien vite la population des alentours qui entoura le sanctuaire et s'établit aussi le long de la chaussée elle-même. C'est ainsi autour d'elle que se concentra l'activité sociale des habitants. Ce qui n'alla pas sans difficultés, car si l'évêque est le seigneur du lieu et le mayor son intendant, c'est l'église, c'est le prieuré et le métreal son représentant qui intéressent le plus la population. D'où certains conflits de juridiction et d'intérêts qu'il est inutile de relever ici.

L'église actuelle de Lutry a été construite au lendemain d'un incendie, au milieu du quatorzième siècle. M. l'archiviste fédéral Kern en parlera dans quelques instants. Je me borne en conséquence à rappeler, d'après M. Benjamin Dumur, qu'en 1903,

au cours de fouilles dirigées par M. Naef, « on découvrit sur la face nord du sanctuaire, enchassés dans le mur, deux colonnes romaines en marbre du Jura, surmontées d'un grand chapiteau en molasse du XII^{me} siècle, et supportant une arcade en plein cintre pratiquée dans une autre arcade plus ancienne, plus large et plus élevée. Cette dernière paraissait avoir appartenu à un transept disparu. Au pied des colonnes, se trouvaient les soubassements d'une chapelle romane sur lesquels on avait construit un autel de style gothique. On mit aussi au jour des substructions qui pouvaient être des restes du cloître. Du côté nord, on trouva en 1905, ajoute M. Dumur, un arc de transept pareil à celui du nord, et, dans le sol, les fondations d'une chapelle romane symétrique à celle retrouvée en 1903. Il apparaît ainsi que, sur l'emplacement de l'église gothique actuelle, il en avait existé une autre plus vaste et de style roman ¹ »

Cette église romane est sans doute celle qui fut incendiée en 1344, et peut-être même y en eut-il deux ; la première datant du seigneur Anselme, la seconde du XII^{me} siècle. Quant aux colonnes romaines, il s'agit très probablement des restes d'un monument civil ou religieux païen du voisinage.

* * *

L'église, le prieuré, sont construits. Que deviendront les domaines qui leur ont été donnés par le seigneur Anselme ? Il semble que la plupart aient disparu dans le désordre qui suivit la mort du dernier roi de Bourgogne et la mauvaise administration du moine Ponce. On ne retrouve aucune trace de ceux du Varais en France, et pas davantage de ceux du Val d'Aoste. Dans le comté du Valais, un domaine à Châtre près de Sion, cité en 1053, passa plus tard en d'autres mains. On ne peut retenir que la possession de la seigneurie de Vionnaz, dont dériva peut-être le patronat des églises de Colombey, Monthey

¹ B. DUMUR, dans le *Dictionnaire historique et géographique du canton de Vaud*, art. Lutry.

et Trois-Torrents. En revanche, la Savoie donna le prieuré de Saint-Paul sur Evian fondé par Turumbert de Bex vers 1080, et réuni à Savigny et à Lutry en 1107.

Au pays de Vaud, les propriétés du prieuré furent assez nombreuses, mais à part celles de Lavaux, il n'en est point que l'on puisse faire remonter avec probabilité au seigneur Anselme. Elles se divisent en trois mas principaux. Le premier porte sur le prieuré de Cossenay et ses dépendances ; mais Cossenay relève en 1096 de Romainmôtier, et le prieuré est probablement l'œuvre d'Humbert 1^{er}, seigneur de Cossenay et de Prangins, au milieu du XII^{me} siècle. Le second groupe gravite autour de la grange et du prieuré de Clendy, et le fait que Lutry avait en même temps le patronat de l'église d'Yverdon ferait supposer qu'il s'agit d'un don d'Aymon de Faucigny, le maître de cette ville au milieu du XIII^{me} siècle, le droit de patronat n'ayant cependant été concédé que plus tard par l'évêque Jean de Cossenay, peut-être même par l'un de ses successeurs¹. Le troisième groupe est en Gruyère : le prieuré de Broc, les églises de Charmey, de Grandvillars, d'Echarlens dépendent en effet de Lutry, ainsi que Châtel-Saint-Denis. Il semble qu'il faille y voir une concession des comtes de Gruyère qui possédaient de nombreux domaines au bord du lac, dès le XII^{me} siècle autour de Lutry, de Lausanne à Vevey.

Ces libéralités seigneuriales étaient sans doute avantageuses, mais n'alliaient pas sans quelques inconvénients. C'est ainsi que, vers 1355, Catherine de Weissembourg, femme du comte Pierre III de Gruyère, fit saisir à main armée le prieur Jean de Lutry, dans son église à l'office du matin, par noble Jean de Blonay et son frère Aymon, qui était moine au prieuré. Le prieur fut emmené à Gruyère où la comtesse le forçait à faire un « compromis inique », dit un appel en recours du chevalier

¹ Première mention formelle en 1308, date d'un contrat entre Louis de Savoie, sire de Vaud, d'une part, le prieur de Lutry et le curé d'Yverdon, d'autre part, au sujet de l'hôpital d'Yverdon. En 1273, dans son testament, l'évêque Jean de Cossenay ordonne de rendre à l'église d'Yverdon une terre qui lui avait été enlevée.

Jaques de Goumoëns et du moine Jean de Chastonay, au nom du prieur, recours adressé au comte Aymon de Savoie en qualité de souverain du pays de Vaud. Ce qu'était ce compromis inique, l'appel, dont le texte est déposé aux Archives cantonales¹, ne le précise pas, et nous ne savons rien du dénouement.

* * *

Nous ignorons totalement quelle fut la vie intérieure du prieuré de Lutry pendant les deux premiers siècles de son existence. Ce fut évidemment la plus belle époque de ferveur. La devise des bénédictins est *ora et labora*. On doit admettre que les moines ont eu une grande part dans le défrichement de la région, la culture des champs et de la vigne. Au quatorzième siècle, la situation commence à se modifier. Les ressources du monastère ont augmenté : elles attirent la convoitise, non pas des pauvres gens, mais de la société aisée. Des moines comme Aymon de Blonay qui captura son prieur et l'envoya demander grâce à la comtesse de Gruyère n'étaient pas mûs par le seul désir de fuir les tourmentes du monde. Plus tard, le mal empire. C'est l'époque des commendataires perpétuels. Un système qui avait pu se justifier pour réunir des revenus insuffisants séparément pour faire vivre une maison, un homme, ne l'est plus lorsqu'il est mis au service de hauts personnages qui s'en servent à des fins étrangères au but essentiel des fondations. Benoît de Montferrand, Aymon de Montfalcon sont sans doute deux évêques qui font bonne figure dans l'histoire, bonne figure aussi dans les arts — ce qu'ils ont fait au château et à la cathédrale de Lausanne le prouve — mais c'est à ce faste que durent passer une bonne partie des revenus du prieuré de Lutry dont ils furent à leur tour les commendataires. Autre conséquence : lorsque le chef est loin, la vie spirituelle intérieure du couvent diminue, et la porte s'ouvre aux abus.

¹ A. C. V. Prieuré de Lutry.

Les moines de Lutry n'ont du reste jamais été très nombreux, et leur nombre a varié de beaucoup. On en trouve 13 et 4 novices en 1338, 8 en 1403, 16 en 1536. Mais il y avait diverses manières de compter. En 1338, au nombre des treize moines qu'indique un acte important, on compte les prieurs de Saint-Paul, de Broc et de Cossonay. Ceux-ci n'observaient donc pas entièrement la vie conventuelle, puisqu'ils avaient à diriger leurs propres prieurés. Ces établissements secondaires étaient essentiellement en réalité des domaines ruraux, administrés par un ou deux religieux et des frères convers. Cependant, à Cossonay, on compte en 1404 sept moines en outre du prieur ; mais en 1311 le seigneur Louis de Cossonay, fondant un hôpital annexe au prieuré, avait dû, faute d'un nombre de moines suffisant, admettre qu'un prêtre séculier dirigeât cette nouvelle maison.

En 1536, tout l'édifice s'écroula. Huit moines se résignèrent au régime nouveau. Berne leur laissa leurs prébendes à vie et prit le reste. Le revenu brut du prieuré fut amodié le 27 mars 1542 au prix de 1000 florins l'an au mayor de Lutry lui-même, mais un état de 1547 évalue ce revenu à 112 florins en argent, 36 muids de blé, 53 d'avoine et 20 muids 12 setiers de vin, ce qui revient à plus de 75.000 francs au taux des salaires actuels (journée de charpentier 6 sols, soit 10 francs)¹. Il faut en déduire les prébendes servies à huit anciens moines, les frais d'entretien et de culture, une pension de 120 florins (3000 francs), 2 chars de vin, 3 muids de blé et 1 d'avoine au nouveau prédicant. Tout le reste entra dans les coffres de Leurs Excellences, sans compter divers terrains vendus entre temps et 16 poses de vignes et 10 mas de bois possédés en directe avec les bâtiments. C'était au fond une bonne aubaine pour Messieurs de Berne.

Maxime REYMOND.

¹ A. C. V. Inventaire Blanc n° 3351.